RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre Rochat "les giratoires des sorties d'autoroute de la Riviera"

Rappel

Les sorties de l'autoroute A9 sur la Riviera sont densément fréquentées, tous les jours aux heures de pointes d'abord, mais aussi lors des nombreuses grandes manifestations organisées dans la région. De plus, le développement régional laisse présager, qu'on le veille ou non, des augmentations de trafic qui doivent être correctement appréhendées.

Au niveau de Montreux, malheureusement, hormis le giratoire abandonné en son état provisoire après les travaux du tunnel de Glion, rien ne bouge. L'aspect même de cette arrivée, dans une ville réputée dynamique et portée sur l'attractivité touristique, est plutôt navrant.

Les sorties de Vevey, dans la région de St-Légier, ont bénéficié de quelques aménagements pour renforcer la sécurité. Ainsi, désormais, venant de Lausanne, on ne peut plus bifurquer directement à gauche, vers St-Légier ; il faut toujours d'abord descendre vers le grand giratoire qui est en contre-bas et, de fait, le surcharger inutilement. D'autre part, en amont, à la sortie des usagers venant du Chablais, un giratoire provisoire est en place. Le temps d'analyse de son fonctionnement paraît être désormais avoir été suffisant ; il justifie qu'une décision soit prise dès que possible.

Dès lors, et conformément à l'art. 115 LGC, je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat afin qu'il nous apporte les réponses attendues aux questions suivantes :

1. *Les aménagements des deux giratoires projetés en amont et en aval du pont de l'autoroute franchissant la route de Chailly, aux sorties de Montreux, sont-ils bien programmés, si oui pour quand ?*
2. *Les aménagements de sorties de Saint-Légier en l'état provisoires eux aussi, sont-ils programmés pour bientôt, est-il envisagé un giratoire à la sortie aval pour les usagers venant de Lausanne ?*

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat de ses prochaines réponses.

Pierre Rochat

Montreux, le 11 mars 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Généralités

Depuis le 1er janvier 2008, conformément aux principes de la RPT, les autoroutes sont passées officiellement de la responsabilité des cantons à celle de la Confédération. Cette dernière est devenue propriétaire des routes nationales et en assure intégralement le financement. Elle assume aussi le rôle de maître de l'ouvrage pour l'aménagement (modification des carrefours entre jonctions et routes cantonales, paroi anti-bruit, etc.), l'entretien (renouvellement du revêtement, assainissement des ouvrages, etc.) et l'exploitation du réseau autoroutier (déneigement, entretien de la végétation, petit entretien constructif, etc.).

Pour assumer ces nouvelles tâches, l'Office fédéral des routes (OFROU) a mis en place cinq filiales

ayant en charge l'entretien et l'aménagement des autoroutes. La filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac est en charge de la Suisse occidentale et regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud ainsi que la partie occidentale du canton de Berne.

Le Service des routes du canton n'est resté partie prenante que pour l'achèvement de la construction des autoroutes, conformément au réseau arrêté le 21 juin 1960 par les chambres fédérales. A ce titre, seul le raccordement de l'Est lausannois à l'autoroute du Léman A9 est concerné.

Dès lors, l'entier des projets liés aux autoroutes a été transféré à la filiale d'Estavayer-le-Lac. Seuls quelques projets qui étaient en phase d'exécution sont restés aux mains cantonales jusqu'à leur achèvement.

Réponses aux questions

Question 1 :

Les aménagements des deux giratoires projetés en amont et en aval du pont de l'autoroute franchissant la route de Chailly, aux sorties de Montreux, sont-ils bien programmés, si oui pour quand ?

Le projet d'aménagement de ces deux giratoires a été transféré à la filiale d'Estavayer-le-Lac le 1er janvier 2008. Dès cette date, la planification des travaux ainsi que la gestion globale de ce projet n'est plus du ressort du canton mais de la Confédération.

Durant la fin de l'année 2007, le Service des routes a établi le dossier technique pour la mise à l'enquête de ces giratoires. La mise à l'enquête à proprement parler devant être effectuée par la filiale.

Après renseignements pris auprès de cette entité, les éléments suivants peuvent être précisés comme réponse à la question :

- la filiale est en relation avec la commune de Montreux quant à la modification de circulation que va engendrer la mise en définitif des giratoires provisoires
- la filiale prévoit la mise à l'enquête pour le printemps - début été 2008
- ces travaux sont actuellement prévus pour l'année 2009.

Question 2 :

Les aménagements de sorties de Saint-Légier en l'état provisoires eux aussi, sont-ils programmés pour bientôt, est-il envisagé un giratoire à la sortie aval pour les usagers venant de Lausanne ?

Comme pour les giratoires de Montreux, ce projet a été transféré le 1er janvier 2008 à la Confédération au stade de l'établissement du dossier technique pour la mise à l'enquête. Le canton n'est plus maître de la suite du projet.

Après renseignements pris auprès de la filiale, les éléments suivants peuvent être précisés :

- la filiale prévoit la mise à l'enquête pour le printemps - début été 2008 et la réalisation pour l'année 2009
- la création d'un giratoire à la sortie aval n'est actuellement pas envisagée.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 juin 2008.

Le président :	Le chancelier :
P. Broulis	*V. Grandjean*